

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION



N°2018/09

Chapitre 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Création d'un poste d'attaché territorial

L'an deux mille dix-huit, le 16 février, à xh00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 février 2018

Date de convocation :
Le 9 février 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 14
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre
Abstention(s)

Secrétaire de séance : Mme
Agnès PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, président ; **M. Jean BERNARD**, rapporteur du budget du SMADESEP ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical ; **M. Christian DURAND**, Conseiller syndical ; **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller syndical ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller syndical ; **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller syndical ; **Mme Agnès PIGNATEL**, Conseiller syndical ; **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller syndical suppléant de Mme Sophie VAGINAY ; **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU**, conseiller syndical suppléant de M. Roger MASSE ; **M. Marc VIOSSAT**, conseiller départemental ; **Mme Pascale BOYER**, Conseillère départementale ; **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère départementale ;

Etaient représentés et excusés : M. Jean-Pierre GANDOIS par M. BONARDI ; Mme Sophie VAGINAY par M. PAYOT ; M. Roger MASSE par M. MILLION-ROUSSEAU

Etaient excusés:

M. Jacques GASQUET, M. Jean-Pierre GANDOIS, M. Patrick PERNIN, Mme Sophie VAGINAY, M. Roger MASSE, Mme Carole CHAUVET, M. Jean CONREAUX, Mme Ginette MOSTACHI

Etaient présents invités : M. Régis BOUCHACOURT, CCI05 ; M. Philippe CATELAIN, Syndicat des Prestataires et Professionnels de Serre-Ponçon

Exposé des motifs :

Le Président informe l'assemblée d'une proposition de création d'un poste qu'il a pu exprimer auprès du Comité Technique dans la perspective de la mise en œuvre du programme pluriannuel à l'emploi tel que délibéré par le Comité syndical le 22 décembre dernier.

Cette proposition constitue à la fois la reconnaissance d'une mission pérenne au sein de l'établissement et d'une progression professionnelle qu'il convient d'encourager. Dans ce cadre, il propose à l'assemblée l'ouverture d'un poste d'attaché territorial permettant la mise en œuvre de ce processus d'intégration, qui reste soumis aux dispositions préalables telles que définies dans la délibération n°2017-75 susvisée.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux devoirs des communes, des départements et des régions, modifiée ;
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée ;
- La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié ;
- La délibération n°2017-75 du 22 décembre 2017 concernant dispositif relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ;

CONSIDERANT :

- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- L'avis du comité technique ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 16 février 2018 :

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **DECIDE** en conséquence de créer par arrêté un poste d'attaché territorial,
- **DECIDE** de fixer la date de la commission 1 mois après la publication de l'arrêté d'ouverture du poste en préfecture,
- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants à cette décision.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

